



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 JUILLET 2024

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 53

Présents : 35

Votants : 46

N° CC2024-06-11

**OBJET :**

**MISE EN PLACE DE  
L'OPÉRATION « CHÈQUE  
LOCAL »**

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 17 juillet 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

**Présents :** Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** Jean-Claude BELLARD ayant donné procuration à Jean-Yves ARNAUD ; François BRUNET ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Sabine MICHEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Valérie ROCHE ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Jacques LOUIS-FERANDON ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; David SABY ayant donné procuration à Michel BANCAREL ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Bernard GRAND ;

**Excusés remplacés par le suppléant :** Sylvain DURIN remplacé par Gilles CHAMPOMIER ; Marie TARDIVAT remplacée par Alain DURIN ;

**Excusés :** Marc BEAUMONT ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Robert DUBUIS ; Pascale JEAN ;

**Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;**

Le Président,



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1414-1 et suivants

**Vu** les statuts de la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy, modifiés suivant arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme du 13 mars 2019,

**Considérant** la satisfaction des commerces pour le dispositif Cheque Local réalisé ces 3 dernières années par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy ; et l'importance de dispositifs en faveur du commerce ;

**Considérant** que la FNCV (Fédération Nationale des Centres-Villes) propose l'émission de « chèques cadeaux » vendus par des commerçants approuvés du territoire ; que ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une contractualisation portant adhésion ;

**Considérant** que l'ensemble des informations techniques sont portées dans le projet de convention de partenariat et d'adhésion proposé par la FNCV ; convention intitulée « Gestion déléguée des chèques-cadeaux » signée fin 2021 ;

**Considérant** que le partenariat avec la Fédération Nationale des Centres-Villes (FNCV) s'applique sur l'année 2024,

**Propose au Conseil Communautaire :**

- D'approuver la reconduction du dispositif de soutien à l'économie locale, dénommé « Chèque Local »,
- D'approuver l'émission de 9 000 chèques d'une valeur faciale de 5 € pour cette fin d'année 2024,
- D'approuver la participation de la Communauté de communes à hauteur de 2 euros par chèque pour une valeur faciale de 5 euros,
- D'approuver les conventions points de vente et bénéficiaires en annexes,
- D'autoriser le Président à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la bonne suite de ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- Approuve ces décisions
- charge M. le Président et le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint-Eloy-les-Mines, le 23 juillet 2024.

Le Président  
Laurent DUMAS

**Pays**  
de  
**Saint-Eloy**  
communauté de communes